

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.



Paris, le 10 avril 2012

Foncière des Murs annonce le succès de son augmentation de capital d'environ 125 millions d'euros

Foncière des Murs annonce aujourd'hui le résultat définitif de son augmentation de capital lancée le 14 mars 2012, pour un montant brut de 124 551 936 euros par attribution gratuite à ses actionnaires de bons de souscription d'actions ("**BSA**").

Il est rappelé que Foncière des Régions s'était irrévocablement engagée à acquérir la totalité des BSA qui n'auraient pas été exercés à l'issue de la période d'exercice et de cotation des BSA et à les exercer.

L'exercice de la totalité des 56 437 605 BSA (correspondant à la totalité des BSA émis, déduction faite des 1 334 BSA attribués aux actions auto-détenues qui ont été annulés) donnera lieu à l'émission de 7 784 496 actions nouvelles pour un montant brut de 124 551 936 euros dont :

- 7 747 512 actions nouvelles provenant de l'exercice de BSA par leurs attributaires et par les cessionnaires et,
- 36 984 actions nouvelles provenant de l'exercice par Foncière des Régions des 268 143 BSA rachetés (avant prise en compte des rompus) à leurs titulaires ne les ayant pas exercés à l'issue de la période d'exercice et de cotation des BSA.

Dans le cadre de cette augmentation de capital, Foncière des Régions a souscrit, au total, 3 528 672 actions nouvelles.

A l'issue de l'opération, le capital social de Foncière des Murs est composé de 64 223 435 actions et réparti comme suit :

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Foncière des Régions	18 174 926	28,30%	18 174 926	28,30%
Générali Vie	13 206 601	20,56%	13 206 601	20,56%
ACM Vie	9 192 039	14,31%	9 192 039	14,31%
Predica	9 644 151	15,02%	9 644 151	15,02%
Cardif Assurance Vie	6 551 838	10,20%	6 551 838	10,20%
Pacifica	1 433 631	2,23%	1 433 631	2,23%
Flottant	6 018 915	9,37%	6 018 915	9,37%
Auto-détention	1 334	ns	1 334	ns
Total	64 223 435	100,00%	64 223 435	100,00%

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris des actions nouvelles sont prévus le 13 avril 2012. Les actions nouvelles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0000060303.

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Natixis interviennent en qualité de Chefs de File Associés de cette augmentation de capital.

Cette augmentation de capital permettra à la société de disposer des moyens financiers nécessaires pour saisir des opportunités d'investissements et pour soutenir ses futurs projets de croissance et permettra aussi d'accroître sa flexibilité financière en renforçant ses fonds propres.

Information du public

Le prospectus (le "**Prospectus**"), est constitué (i) du document de référence de Foncière des Murs déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ("**l'AMF**") le 5 mars 2012 sous le numéro D.12-0126 (le "**Document de Référence 2011**"), (ii) d'une note d'opération ayant reçu le visa n°12-116 de l'AMF en date du 13 mars 2012 (la « **Note d'Opération** »), (iii) d'une note d'opération complémentaire au Prospectus, ayant reçu visa n°12-128 de l'AMF en date du 22 mars 2012 et (iv) du résumé du Prospectus.

Le Prospectus visé par l'AMF est disponible, sans frais, au siège social de Foncière des Murs, 30 avenue Kléber, 75116 Paris, sur son site Internet (www.foncieredesmurs.fr) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et auprès des Chefs de File Associés.

Foncière des Murs attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits pages 37 et suivantes du Document de Référence 2011 ainsi qu'au chapitre 2 de la Note d'Opération.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

A propos de Foncière des Murs Foncière des Murs, filiale de Foncière des Régions, est spécialisée dans la détention de murs d'exploitation notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, de la santé et des commerces d'exploitation. Au 31 décembre 2011, le patrimoine de la société est de 2,9 milliards d'euros. La durée moyenne des baux est de 8 ans et le taux d'occupation est de 100% avec des locataires de 1^{er} rang. Partenaire immobilier des grands acteurs des murs d'exploitation, Foncière des Murs est dirigée par Dominique Ozanne, Directeur Général et Membre du Comité de Direction de Foncière des Régions. Foncière des Murs est cotée sur le compartiment B du marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (FR0000060303-FMU).

Contact:

Foncière des Murs

Cécile Boyer
Secrétaire Général
Tél. : 01 58 97 54 47
cecile.boyer@fdr.fr

Retrouvez ce communiqué sur www.foncieredesmurs.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de titres financiers dans un quelconque pays. En France, ces titres ne peuvent être offerts ou cédés en l'absence d'un prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des lois et règlements en vigueur. Les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé doivent s'informer de telles restrictions et s'y conformer.

Les titres qui seraient émis dans le cadre de cette augmentation de capital n'ont pas été et ne seront pas enregistrés conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne peuvent être offerts ou cédés aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act. Foncières des Murs n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre, en totalité ou en partie, aux Etats-Unis d'Amérique, ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué ne constitue pas une offre publique de titres financiers au Royaume-Uni. Il est destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « FSMA »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) a (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) du FSMA ou (iv) à toute autre personne à qui ce communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (toutes ces personnes étant désignées les « Personnes Habilitées »). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur ce communiqué au Royaume-Uni. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec ce communiqué ne pourra être réalisé que par les Personnes Habilitées.

Ce communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.